

## **Question orale de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la gestion de l'identité en Belgique"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, en 2015, la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur a enregistré 317 plaintes pour usurpation d'identité et les chiffres pour 2016 sont aussi interpellants.

L'utilisation d'internet - particulièrement les réseaux sociaux, dont Facebook -, facilite la transmission des données des utilisateurs, aisément récupérables par les malfaiteurs. La gestion de l'identité en Belgique a également été mise à mal dans un rapport international.

Pour lutter contre les usurpations d'identité, vous avez, monsieur le ministre, pris plusieurs mesures qui visent à améliorer la détection des faux documents au niveau des communes en leur donnant accès aux photos et signatures utilisées.

Monsieur le ministre, quels autres moyens seront-ils mis en œuvre pour protéger les données du citoyen sur internet et sur les réseaux sociaux, mais aussi quant à la gestion de l'identité en Belgique? Envisagez-vous des mesures d'information et de sensibilisation du citoyen sur la sécurisation des données? Quelles formes ces mesures préventives prendront-elles?

**Jan Jambon, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, j'ai décidé d'agir de manière renforcée au niveau préventif en prenant différentes actions concrètes à destination des communes qui sont à la source de la chaîne identitaire et qui, par conséquent, occupent une position-clé dans la détection des fraudes à l'identité.

Par circulaire ministérielle du 27 mai 2016, cosignée par mes collègues, le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, une approche coordonnée de la prévention et de la lutte contre la fraude à l'identité au niveau fédéral et local a été développée et transmise aux communes, à la police locale et aux postes consulaires belges à l'étranger.

Comme vous le soulignez, cette circulaire reprend également plusieurs mesures concrètes permettant une meilleure détection de faux documents. Par circulaire du 30 décembre 2016, les communes ont également été invitées à participer à des formations provinciales relatives à la lutte contre la fraude d'identité.

Ensuite, mes services veillent à poursuivre et atteindre certains objectifs de la Note-cadre de Sécurité intégrale (NCSI) et du Plan national de sécurité 2016-2019 (PNS), approuvé le 7 juin 2016.

Dix priorités pour les prochaines années y sont définies en matière de sécurité générale et s'articulent autour de cinq thèmes transversaux dont la détermination d'identité et l'usurpation d'identité. Différents objectifs seront poursuivis dans l'amélioration et la sécurisation continue de la sécurité physique des documents d'identité et de voyage ainsi que les procédures de délivrance, la sensibilisation des différents publics cibles et l'amélioration du flux d'informations opérationnelles entre les acteurs concernés par la lutte contre la fraude à l'identité.

En 2016, le helpdesk de la Direction générale Institutions et Population a reçu 483 signalements et 317 en 2015 pouvant indiquer une fraude à l'identité. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires sur la sensibilisation. Ces partenaires comprennent le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) et Europol. En ce qui concerne la CCB, cela se fait par des campagnes d'information comme, par exemple, *Safeonweb*. Nous collaborons aussi pour les campagnes d'information organisées par Europol, par exemple, *No More Ransom (NMR)*. Nous distribuons ces campagnes à travers nos canaux de police.

**Kattrin Jadin (MR):** Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour toutes ces informations. C'est en effet un sujet très important. Je suis très contente de voir que vous prenez les choses à bras-le-corps. Vous ne le savez peut-être pas, mais c'est un combat que je mène depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne la facilité d'usurpation d'identité lors de la demande d'un crédit à la consommation. Ce

n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il est vrai que la collaboration avec les communes est très importante, de même que la sensibilisation, le fait de savoir à quoi il convient de faire attention lorsqu'on se voit présenter une carte d'identité qui n'est pas celle de la personne. Beaucoup de dérives ont été constatées. Évidemment, dans le contexte sécuritaire que l'on connaît, il est important de garder la dimension européenne pour pouvoir combattre cela efficacement.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*